

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON SEVIGNE

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4°
du code de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600€
428 929 517 RCS Rennes
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON SEVIGNE

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 948 031,40 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Rennes, le 8 juin 2026

Les commissaires aux comptes

Geirec

Deloitte & Associés

 ROUSSEAU Anthony

radigue Guillaume

Anthony ROUSSEAU

Guillaume RADIGUE

**ETAT DES CINQ PERSONNES
LES MIEUX REMUNEREES**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cesson-Sévigné, le 30 avril 2026

ATTESTATION

Article 225-115-4° du Code de Commerce :

Le montant global des rémunérations directes ou indirectes, avantages en nature alloués au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 aux cinq personnes les mieux rémunérées par la société s'élève à 848 031,40€ euros (neuf cent quarante-huit mille trente et un euros et quarante centimes).



Jacques le Manco

Le Président Directeur Général,

Jacques LE MANCO

Broadpeak SA
3771 Boulevard des Alliés
35510 Cesson-Sévigné
02 22 74 03 50
SIREN : 524 473 063
www.broadpeak.tv